

## Circulation sur voie privee

## Par emma1995, le 21/01/2013 à 10:48

## Bonjour

j'ai un cas à vous soumettre concernant une voie privée non ouverte à la circulation. Nous sommes trois riverains propriétaires de cette voie fermée à une extremité. Un voisin a acquis un droit de passage, habitant là depuis 20 ans. Il vient de vendre sa propriété et la divise en deux lots. L'un comprenant la maison donnant sur une voie publique. L'autre ne comportant qu'un terrain donnant sur notre voie privée.

Il procède actuellement à la division dans le but de revendre le terrain constructible. J'ai plusieurs questions :

1/ le terrain nu ainsi divisé bénéfice-t-il toujours du droit de passage ? peut-on s'y opposer ? 2/ Si non, a-t-il le droit de faire rouler des camions dans notre allée et de les faire stationner dans notre allée (au moins durant un an le temps de la construction sur le terrain nu), bloquant ainsi la circulation en voiture (entrée et sorties des parkings)des autres riverains ? Dans le cas d'une voie privée la police aura-t-elle le droit d'intervenir ? merci par avance de vos réponses